

Le Maire de CHARRON

Vu le code de la route et notamment ses articles R 411-25 (signalisation) et 411 – 8 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils généraux et des Maires),

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8^{ème} partie signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992,

Vu la déclaration d'intention de commencement des travaux déposée le 23/04/2021 par ENEDIS - ROCHEFORT sis à 2 Boulevard Aristide Briand – BP 130 - 17306 ROCHEFORT Cedex pour la création d'un branchement électrique au 13 bis rue du Château. Les travaux seront réalisés par l'entreprise ALLEZ et CIE Z.I. des Sœurs – Avenue Dulin – B.P. N°1 – 17301 ROCHEFORT CEDEX, (chantier est suivi par Madame VINET Audrey).

Vu la permission de voirie du département délivrée le 26 mai 2021

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules au niveau du 13 Bis rue du château afin de réaliser les travaux cités ci-dessus.

A R R E T E

Article 1^{er} : du Lundi 31 mai 2021 au Vendredi 11 Juin 2021, l'autorisation est donnée à l'entreprise ALLEZ et CIE sise Z.I. des sœurs – Avenue Dulin à ROCHEFORT, de réaliser les dits travaux mentionnés ci-dessus au 13 bis rue du château.

Article 2 : pour permettre la réalisation des travaux en toute sécurité, la circulation se fera en alternat gérée par des feux tricolores. .

Article 3 : le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier

Article 4 : la vitesse sera limitée à 30 km/h

Article 5 : le dépassement des véhicules sera interdit

Article 6 : l'entreprise ALLEZ et CIE sera chargée de la pose des panneaux routiers suivants :

- interdiction de doubler (B3)
- interdiction de stationner (B6a1)
- danger travaux (AK3)

Article 7: la remise en état de la chaussée et du trottoir est impérative.

Article 8: l'entreprise ALLEZ et CIE assurera la signalisation réglementaire du chantier et sa maintenance de jour comme de nuit , ainsi que la pose des panneaux indiquant la nature des travaux le nom de l'établissement et son siège social.

Article 9 :

- La Directrice Générale Des Services,
 - L'Entreprise ENEDIS ROCHEFORT
 - L'Entreprise ALLEZ et CIE
 - La Gendarmerie Nationale,
- Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Ampliation sera adressée à l'entreprise ENEDIS – ROCHEFORT, à l'entreprise ALLEZ et CIE et à la gendarmerie.

Fait à CHARRON, le 06 mai 2021

P/Le Maire,
L'adjoint Délégué

